Résolution sur le renouvellement du mandat du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH en Afrique - CADHP/Res.279(LV)2014

 mai 12, 2014

***La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 55ème Session ordinaire tenue du 28 avril au 12 mai 2014, à Luanda, Angola***

**Rappelant**son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine) ;

**Considérant** que dans le cadre de l’exercice de son mandat, la Commission a mis sur pied différents mécanismes destinés à promouvoir et à protéger les droits de l’homme et des peuples en Afrique ;

**Reconnaissant** que la Commission a un rôle fondamental à jouer dans la protection des groupes vulnérables en Afrique contre les violations de leurs droits humains ;

**Rappelant également**sa Résolution CADHP/Rés.163 (XLVII) 10, adoptée lors de sa 47ème Session ordinaire, relative à la création du Comité sur la Protection des droits des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH), des Personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH (le Comité) ;

**Rappelant, en outre,**sa Résolution/Rés.172 (XLVIII) 10 et CADHP/Rés.195 (L) 11 portant nomination des membres du Comité et de la Commissaire Lucy Asuagbor en qualité de Présidente du Comité, ainsi que sa Résolution CADHP/Rés.220 (LI) 12 sur le renouvellement du mandat du Comité ;

**Notant avec satisfaction** le travail accompli par le Comité ;

**Notant, en outre,**que le mandat du Comité et celui de ses membres sont arrivés à terme le 2 mai 2014 ;

**Gardant à l’esprit**la nécessité pour le Comité de poursuivre son mandat et de prendre en charge les questions urgentes relevant de sa compétence ;

**Décide**de renouveler le mandat du Comité et celui des membres ci-après pour une durée de deux ans à compter du 12 mai 2014 :

 **a)   Commissaires membres du Comité :**

1. L’Honorable Commissaire Lucy ASUAGBOR, Présidente ;
2. L’Honorable Commissaire Reine ALAPINI-GANSOU, Membre ; et
3. L’Honorable Commissaire Soyata MAIGA, Membre ;

**b)   Membres Experts du Comité :**

1. Mme Agnes ATIM APEA (Ouganda) ;
2. M. Patrick Michael EBA (Côte d’Ivoire);
3. M. Patrick Le doux DUTZUE FOGUE (Cameroun) ;
4. M. Christian GARUKA NSABIMANA (Rwanda) ; et
5. M. Ebenezer TOPE DUROJAYIE (Nigeria).

**Adoptée lors de la 55ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples tenue du 28 avril au 12 mai 2014, à Luanda, Angola**